

Formation initiale PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP IBC : Industrie-Bâtiment-Bureaux-Commerce)

PROGRAMME

En amont de la formation, un échange avec la direction est nécessaire, afin de définir les enjeux de la mise en œuvre et confirmer l'implication de celle-ci dans cette démarche pro active.

Cette formation relève d'un dispositif INRS « **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique** »
Document de référence PRAP INRS

SEQUENCE 1: Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement

1. *Comprendre l'intérêt de la prévention*

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

2. *Connaître les risques de son métier*

- Comprendre le phénomène d'apparition du risque
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

SEQUENCE 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

1. *Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain*

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

2. *Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé*

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique potentiels
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

SEQUENCE 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

1. *Proposer des améliorations de sa situation de travail :*

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail

Réf. ESE118

Public

Acteurs PRAP IBC ayant suivi une formation initiale d'une durée minimale de 14 heures depuis moins de 24 mois
10 participants maximum

Pré-requis

Etre certifié acteur PRAP IBC
Valider la poursuite de l'engagement de la direction dans le management de la prévention des risques professionnels

Résultats attendus

Conforter l'acteur PRAP IBC dans son entreprise

Objectifs pédagogiques

Maintenir et actualiser les compétences de l'acteur PRAP IBC :

- Identifier les risques de son activité
- Observer et analyser les situations de travail dangereuses
- Participer à la maîtrise des risques

Méthodes pédagogiques

Exposé théorique à l'aide d'un PowerPoint
Pédagogie interactive entre le formateur et les participants, qui leur permettent de porter un regard critique sur leur environnement de travail et à proposer des idées d'amélioration
Mise en pratique sur leur poste

Méthodes d'évaluation certificatives

Evaluation en continue et fiche individuelle d'évaluation du référentiel INRS

N° d'habilitation :
1453001/2018/PRAP-IBS/O/01

Durée

1 jour soit 7 heures

Nature de la sanction

La validation des compétences entraîne la délivrance, d'un certificat INRS MAC Acteur Prévention des risques liés à l'Activité Physique.
La validation de ce Certificat est fixée à 2 ans
Sa prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage « Actualisation des compétences » d'une journée tous les 24 mois

Calendrier 2019 INTRA (nous consulter)

Tarif

Nous consulter

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50
MARMANDE – 05.53.84.82.82